CHARTE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Mandat 2026 - 2032

Octobre 2026

PRÉAMBULE

Dans un contexte d'évolution des besoins des habitants, de transformation de l'action publique et de contraintes croissantes sur les ressources financières, la Ville d'Agen souhaite renforcer sa capacité à analyser, comprendre et améliorer l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre sur son territoire.

L'évaluation des politiques publiques constitue à cet égard un outil essentiel d'aide à la décision publique. Elle permet d'apprécier les effets des politiques conduites, d'identifier leurs points forts et leurs marges d'amélioration, et de contribuer à une utilisation plus efficiente des ressources publiques.

Après avoir mené plusieurs démarches d'évaluation avec l'appui de prestataires externes, la collectivité a souhaité renforcer l'appropriation interne de ces travaux par les élus et les services. Elle s'inscrit désormais dans une démarche d'auto-évaluation accompagnée, fondée sur la méthodologie développée par la Chaire OPTIMA.

La présente charte définit les principes, les objectifs et les modalités de mise en œuvre de l'évaluation des politiques publiques au sein de la Ville d'Agen.

Mot de l'élu

L'évaluation des politiques publiques est la pratique essentielle d'une Mairie attachée à la bonne gestion des deniers publics mais également à la qualité du service rendu aux usagers agenais. En effet, les contraintes budgétaires auxquelles doit faire face la Ville d'Agen nécessitent que soient évalués de façon pertinente et objective, la pertinence de la dépense et les résultats obtenus.

Au-delà, il est essentiel qu'en fonction des résultats constatés, des pistes d'évolutions et d'améliorations soient définies afin que l'action des élus agenais puissent se déployer, de façon éclairée, au plus près des préoccupations des habitants et usagers. C'est le sens des études et travaux menés par le service Contrôle de Gestion de la Ville d'Agen, précurseur au niveau national, de la mise en œuvre de ce type d'évaluations, effectuées en interne sans recours à de coûteuses ressources extérieures.

Consciente de l'importance de cette démarche, la Ville d'Agen a officiellement inscrit dans ses textes le 28 septembre 2026, le principe de cette démarche d'évaluation. Ce sont donc tous les volets de l'action publique qui pourront ainsi faire l'objet de cette démarche, l'objectif final étant toujours la qualité du service rendu aux Agenais !

Thierry SALVALAIO
Conseiller Municipal délégué
Prospective et recherche de subventions

SOMMAIRE

LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION 04

LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION 05

LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES DE L'ÉVALUATEUR 06

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION 07

L'ORGANISATION DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION 08

LES OUTILS DE L'ÉVALUATION 09

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉVALUATION 10

LES OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE

L'évaluation permet de clarifier et de formaliser les politiques publiques, d'en analyser la pertinence au regard des objectifs poursuivis et d'apprécier les résultats obtenus, afin d'identifier des leviers d'amélioration et de renforcer l'efficacité de l'action publique.

ÉCLAIRER LA DÉCISION DES ÉLUS

Les constats, les analyses produites et les recommandations formulées contribuent à informer les élus et à appuyer les élus dans leurs choix stratégiques et leurs arbitrages.

OPTIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

L'évaluation permet d'apprécier la pertinence des moyens mobilisés au regard des résultats obtenus et d'améliorer l'allocation des ressources publiques.

RENFORCER LA TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE

L'évaluation participe à une meilleure connaissance et compréhension des politiques publiques par les élus, les services, les partenaires et les usagers.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'AMÉLIORATION CONTINUE

La démarche vise à favoriser une analyse régulière de l'action publique afin d'adapter les politiques aux évolutions et aux besoins du territoire et des usagers.

LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION

1 • UTILITÉ

L'évaluation doit produire des analyses utiles pour la décision politique et l'amélioration des politiques publiques.

2 • PERTINENCE

Les questions évaluatives et les indicateurs doivent être cohérents avec les objectifs poursuivis par la politique publique.

3 • RIGUEUR

Les évaluations reposent sur des méthodes d'analyse structurées et sur des données fiables.

4 • SIMPLICITÉ

La collectivité privilégie une démarche simple et opérationnelle, adaptée aux moyens disponibles et aux besoins de pilotage.

5 • TRANSPARENCE

Les méthodes utilisées et les analyses produites doivent être explicitées afin de garantir la compréhension des résultats.

6 • PARTICIPATION

La démarche d'évaluation associe les services, les élus, les partenaires et les usagers.

LES PRINCIPES DÉONTOLOGIQUES DE L'ÉVALUATEUR

La crédibilité et la qualité d'une évaluation reposent sur le respect de principes déontologiques. Les personnes impliquées dans la conduite des évaluations s'engagent à respecter les principes suivants :

1 • IMPARTIALITÉ

L'évaluateur analyse les politiques publiques de manière objective en s'appuyant sur des faits et des données vérifiables.

2 • RIGUEUR

La méthodologie utilisée doit être adaptée à l'objet de l'évaluation mais doit garantir la fiabilité des résultats.

3 • TRANSPARENCE

Les objectifs de l'évaluation, les méthodes utilisées et les sources mobilisées doivent être connus de tous.

4 • INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE

L'évaluateur s'engage à présenter les résultats de manière fidèle et à ne pas en altérer le sens.

5 • RESPECT DES ACTEURS

L'évaluateur veille à respecter les personnes impliquées dans la politique publique et à favoriser le dialogue avec les acteurs concernés.

6 • CONFIDENTIALITÉ

Les informations sensibles recueillies dans le cadre de l'évaluation doivent être traitées de manière confidentielle.

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

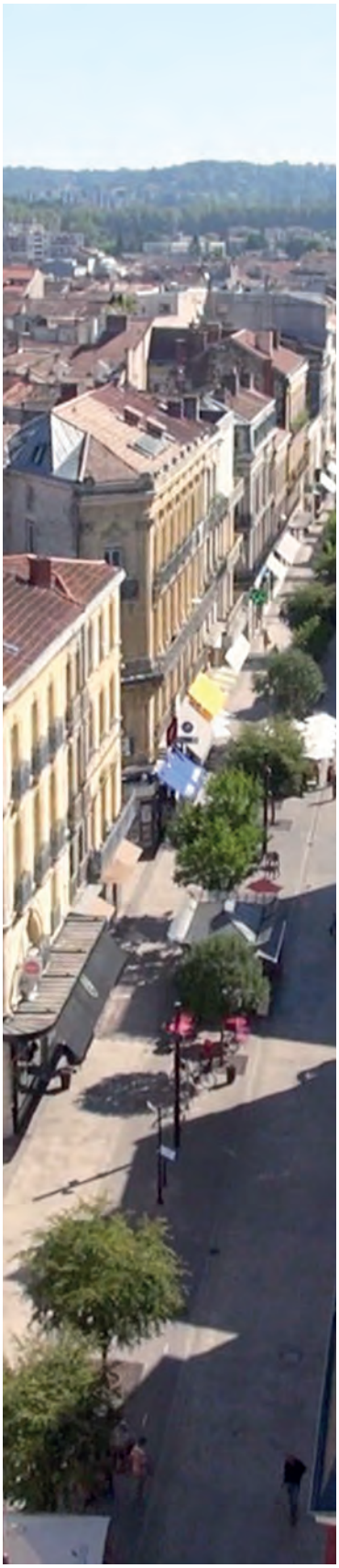

ÉTAPE 1
Caractérisation de la politique publique

Cette étape consiste à définir et segmenter la politique évaluée.
Cette phase permet :

- d'identifier la politique publique concernée ;
- de préciser les missions poursuivies ;
- de recenser les activités/actions mises en œuvre ;
- d'identifier les responsables des différentes activités/actions.

Cela permet de clarifier le périmètre de la politique et de partager une vision commune entre les services, les élus, les partenaires et les usagers.

ÉTAPE 2
Construction des indicateurs

Des indicateurs sont ensuite définis afin de permettre l'évaluation de la politique publique. Ils sont construits de manière à refléter les liens entre les moyens mobilisés, les actions mises en œuvre et les effets attendus sur les publics ou sur le territoire.
Les indicateurs retenus permettent ainsi d'apprécier 3 dimensions :

- Les ressources mobilisées ;
- Les réalisations ;
- Les effets/impacts.

Afin de garantir la lisibilité de la démarche, le nombre d'indicateurs est volontairement limité (6 maximum par activité/action).

ÉTAPE 3
Analyse des résultats et recommandations

Les indicateurs sont analysés par les équipes techniques afin d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés, d'identifier les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées.
L'évaluation donne lieu à des recommandations visant à améliorer la mise en œuvre de la politique publique.

ÉTAPE 4
Rédaction et restitution du rapport d'évaluation

À l'issue des analyses, un rapport d'évaluation est rédigé afin de présenter la méthodologie, les résultats et les recommandations. Ce rapport est ensuite validé par les services concernés et les élus, puis partagé aux partenaires et usagers, afin de discuter des conclusions et d'envisager les suites à donner.

L'ORGANISATION DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

La mise en œuvre de l'évaluation repose sur une organisation associant plusieurs acteurs :

1 • LES ÉLUS

Ils définissent les orientations stratégiques des politiques publiques et valident le passage de chaque étape de la méthodologie d'évaluation. Ils prennent connaissance des rapports d'évaluation, examinent les recommandations formulées et déterminent les mesures qui seront effectivement mises en œuvre.

2 • SERVICE CONTRÔLE DE GESTION

Il assure le pilotage et la coordination de la démarche d'évaluation. Il accompagne les services dans la mise en œuvre de la méthodologie, la construction des indicateurs et l'analyse des résultats. Le service est chargé de rédiger le rapport d'évaluation.

3 • SERVICES OPÉRATIONNELS

Ils sont pleinement associés à la démarche. Ils contribuent à la caractérisation des politiques publiques, à la production des indicateurs et des données nécessaires à l'évaluation, ainsi qu'à l'analyse des activités et des actions mises en œuvre. Les recommandations émanent également des agents techniques.

4 • PARTENAIRES ET USAGERS

Lorsque cela est pertinent, les partenaires institutionnels et les usagers peuvent être associés à la démarche afin d'enrichir l'analyse et de mieux prendre en compte les réalités du terrain.

La démarche repose, pour chaque politique évaluée, sur deux instances complémentaires :

COMITÉ TECHNIQUE :

Chargé de mettre en œuvre la méthodologie de l'évaluation, il est composé d'agents administratifs et techniques.

COMITÉ DE PILOTAGE :

Chargé de suivre l'évaluation et de veiller à la mise en œuvre des recommandations, il intègre les élus, les directeurs et chefs de service et, le cas échéant, les partenaires.

LES OUTILS DE L'ÉVALUATION

La démarche d'évaluation s'appuie sur plusieurs outils méthodologiques permettant de structurer l'analyse des politiques publiques et d'assurer le suivi des résultats :

1 • OUTIL DE CARACTÉRISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Cet outil de structuration, développé sous format tableur, permet de segmenter les politiques publiques selon plusieurs niveaux : politique, missions, action ou activités et responsables.

2 • LE DIAGRAMME LOGIQUE D'IMPACT MODIFIÉ

Cet outil permet de construire des indicateurs pertinents en analysant les relations entre les moyens mobilisés, les actions mises en œuvre, les réalisations produites et les impacts attendus.

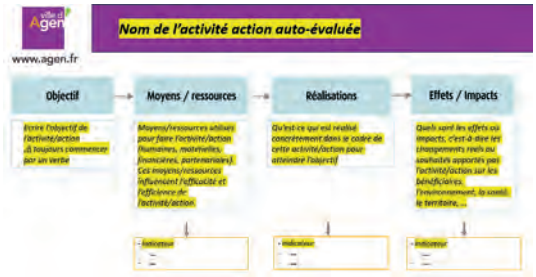

3 • LA PLATEFORME OPTIMA+

La collectivité utilise la plateforme OPTIMA+ pour matérialiser les indicateurs d'évaluations, suivre les résultats et structurer l'analyse des politiques publiques.

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE L'ÉVALUATION

L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES CONSTITUE UNE DÉMARCHE STRUCTURANTE POUR LA COLLECTIVITÉ

La Ville d'Agen s'engage à :

- Sensibiliser les élus et les agents aux enjeux de l'évaluation ;
- Accompagner les services dans la mise en œuvre de la méthodologie ;
- Favoriser le partage des résultats des évaluations ;
- Intégrer progressivement l'évaluation dès la conception des politiques publiques.

L'objectif est qu'à terme chaque politique publique intègre des objectifs clairement définis, des indicateurs de suivi et des modalités d'évaluation dès la création de celle-ci.